

Chacun à son poste

Cette fois-ci, c'est officiel. La préfecture ayant notifié et avaisée par arrêté les choix du maire, les adjoints viennent d'avoir confirmation de leur rang et de leurs délégations dans l'équipe de la majorité municipale.

Michèle Joyan, désormais première adjointe, conserve la délégation de fonction dans le domaine du cadre de vie. Fonction qui comprend les relations avec la population, et la qualité et démarche de progrès.

Florence Cyrulnik, deuxième adjointe, poursuivra sa tâche pour la définition et l'orientation de l'action municipale relative au Patrimoine.

Jean-Bernard Carrère, troisième adjoint, qui auparavant était chargé des relations avec les entreprises, commerces et artisanat, reçoit délégation de fonction de rapporteur général du budget.

Robert Morini, quatrième adjoint, reste dans le domaine de la sécurité publique.

Françoise Pouchko-Louat, cinquième adjointe, conserve la délégation dans le domaine des affaires scolaires.

Alain Chapparo, sixième adjoint, anciennement chargé des relations avec les associations (dont sportives) aura

désormais pour mission le domaine de l'environnement et de l'entretien urbain.

Yvette Bouvet, septième adjointe, demeure au service des seniors.

Joseph Minniti, huitième adjoint conserve la délégation de fonction dans le domaine des relations publiques et de la communication.

Michèle Durand, neuvième adjointe, étendra toujours son action dans le domaine du développement durable, de l'écologie et de l'urbanisme.

Fathi Bousbih, dixième adjoint, s'occupera du domaine de la politique de la ville et de la jeunesse.

Christian Batlle, onzième adjoint, est maintenu à la délégation du développement économique.

Dominique Baviéra, douzième adjoint, reste attaché aux affaires culturelles.

Quant aux deux nouveaux adjoints : Micheline de Pierredon, treizième sur la liste, s'attachera au domaine des relations avec les associations. Enfin, Serge Daninos, quatorzième adjoint récupère la délégation pour les relations avec les commerçants, les artisans et les professions libérales.

Ch. P.

10-7-2002

Conseil municipal demain à 8 h 30

Elections en série

Pas de trêve estivale pour les élus, qui se retrouveront demain matin à 8 h 30 salle du conseil municipal. Suite à la nouvelle élection du maire et de ses adjoints, il sera notamment procédé à une nouvelle élection des délégués de la commune au sein d'organismes extérieurs. Seront tout d'abord désignés les cinq membres de la commission d'appel d'offres. Puis les huit au sein du conseil d'administration du CCAS. Cinq autres auprès de l'Office Public Municipal d'HLM, et trois qui représenteront la commune au conseil d'administration du centre hospitalier intercommunal Toulon/La Seyne.

Les conseillers municipaux se pencheront aussi sur la modification de statuts de TPM afférent au transfert de compétence pour le contrat de baie de la rade de Toulon. TPM pourrait être la structure porteuse chargée de la direction et de la coordination du contrat et la maîtrise d'ouvrage des actions transversales prévu dans celui-ci.

Avec les affaires financières sera abordé l'aménagement d'un mail paysager et de la requalification du Floréal. A ce titre, une demande de subvention serait faite à l'Europe au titre du programme Objectif 2.

Il en sera fait autant auprès du conseil régional et au conseil général pour trois opérations d'investissements : Faciliter l'accès à la plage des Sablettes pour les handicapés ; le déroctage de la plage de Mar-Vivo et l'aménagement paysager sur le boulevard de la Verne et l'avenue des pins.

Dans le cadre des marchés, les élus devront se déterminer sur l'étude des modalités de protection de la baie des Sablettes et des travaux complémentaires sur l'isthme, la réhabilitation du clos Saint-Louis et évoquer des avenants aux marchés de travaux relatifs à la réalisation du complexe aquatique.

Ils devront enfin approuver une modification de délibération relative à la réhabilitation des locaux de l'école de musique et désigner cinq conseillers membres du jury de maîtrise d'œuvre.

Cinq autres pour faire partie de la commission de délégation chargée d'ouvrir les enveloppes des candidats à l'exploitation du camping municipal de Janas et toujours cinq pour l'exploitation des bains de mer ainsi que pour l'exploitation du complexe aquatique.

C. P.